

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 20 mai 2025**

Délibération n° 2025-05-23

Objet : Suppression, création et modification de postes - tableau des effectifs.

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Monsieur Antoine PELCE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Mamadou DISSA, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Laure GUYONVARH, Madame Marie- Gabrielle LEGEAY, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Agathe FORT.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Madame Muriel BETEND donne pouvoir à Monsieur Mamadou DISSA

Monsieur Jean-Joseph PARRIAT donne pouvoir à Madame Laure GUYONVARH.

Excusé-e-s :

Monsieur Nicolas BOILLOUX, Madame Sophie HINSCHBERGER, Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Cristina MARTINEAU.

Vu les avis des CST du 11 mars et du 6 mai 2025

Mesdames, Messieurs,

Le tableau des effectifs fixe la liste, par filière et catégorie, des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public. Parmi les postes permanents sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel.

L'évolution et la diversité des missions confiées au CCAS dans un contexte réglementaire très évolutif, rendent nécessaire l'adaptation des emplois afin de tenir compte de la charge et de la nature du travail à mener.

1. DSLII / Etablissements médico-sociaux

- a. La DSLII dispose de deux postes en surnombre, un poste d'auxiliaire de vie affecté à la résidence du Tonkin, et un poste d'agent.e polyvalent.e de restauration en multisites, suite à la fermeture de l'Ehpad Jean Jaurès en 2018. Ces postes sont devenus vacants et ayant vocation à être supprimés dès lors qu'ils seraient vacants, il a été acté de les supprimer.
- b. Dans le contexte du bilan du contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de 2019-2024 et le nouveau contrat réalisé sur la période 2025-2029 entre le CCAS et les autorités de tarifications, la DSLII souhaite créer deux postes :
- **un poste d'ergothérapeute** à temps non complet 50% qui interviendra au sein des 2 Ehpad.
- La création de ce poste permettra de répondre aux enjeux du CPOM en améliorant la qualité d'accompagnement des résidents.
- **un poste d'aide -soignant** à temps complet de jour sur l'EHPAD Camille Claudel. Depuis 2024, l'équipe fonctionne avec au minimum un 1 ETP/jour supplémentaire de soignant afin de répondre à la charge en soins. Cette charge en soins est objectivée par le GIR Moyen Pondéré (groupe iso-ressources moyen pondéré GMP) qui rend compte du niveau de perte d'autonomie des personnes hébergées en EHPAD, et réalisé avant la nouvelle contractualisation avec les autorités de tarification.
- c. Toujours dans le contexte du bilan du contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de 2019-2024 et le nouveau contrat réalisé sur la période 2025-2029 entre le CCAS et les autorités de tarifications, la DSLII souhaite augmenter le temps de travail de la psychologue sur les 2 EHPAD.

Il est demandé que le temps de travail actuellement à temps non complet 80% passe à temps complet. L'augmentation du temps de travail de la psychologue permettra de mieux répondre à l'accompagnement des résidents qui présentent des troubles cognitifs et psychiatriques. Pour rappel, l'EHPAD Camille Claudel accueille exclusivement des personnes présentant des pathologies neuro évolutives.

Objet	Poste	Observations
Suppression de poste en surnombre au Tonkin	1 auxiliaire de vie (59446)	
Suppression de poste en surnombre en Multisites	1 agent.e polyvalent.e (57220)	
Création de poste	1 Aide-soignant.e Ehpad C.Claudel	Quotité 100%
Création de poste	1 Ergothérapeute Ehpad	Quotité 50%
Modification de poste	Psychologue en Ehpad (54306)	Augmentation de quotité de temps de travail de 20% pour passer à temps complet

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir accepter les suppressions, créations et modifications des postes détaillés ci-dessus, ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs présenté en annexe.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 21 mai 2025
Le Président
Cédric Van Styvendael

